

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

ESS – FRANÇAIS 1

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 03 32 01 U 21 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 1994,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ESS – FRANÇAIS 1

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
- ◆

1.2. Finalités particulières

Contribuer à l'ouverture d'esprit au changement :

- ◆ favoriser l'expression orale et écrite dans un but de communication interculturelle;
- ◆ accéder à d'autres systèmes de valeurs par l'étude de textes d'auteurs.

Participer au développement des capacités d'autonomie et de liberté :

- ◆ aider à constater la pluralité des systèmes de référence, des modes de pensées, de vie;
- ◆ préparer à faire des choix, résoudre des problèmes, poser des actes en harmonie avec ces choix;
- ◆ favoriser une attitude d'engagement.

Développer l'esprit critique, l'efficacité, la créativité, la tolérance par la maîtrise d'outils d'analyse:

- ◆ favoriser le développement d'esprit critique et de synthèse;
- ◆ développer des aptitudes à la réceptivité;
- ◆ développer le souci de la précision dans l'observation et de l'objectivité dans la relation des faits;
- ◆ développer l'habitude de recourir à des sources d'information appropriées.

Participer à l'épanouissement de qualités personnelles permettant d'assurer son rôle dans la société présente et future :

- ◆ faire prendre conscience de ses possibilités et renforcer la confiance en soi;
- ◆ développer des aptitudes à l'application de méthodes de travail efficaces (ordre, clarté, précision);
- ◆ faciliter l'intégration des connaissances dans un système de valeurs et un réseau ordonné de connaissances;
- ◆ développer le sens et les techniques de la communication.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1 Capacités

Lire et comprendre un texte d'un niveau de langue courante plus précisément, lire mentalement à une vitesse supérieure à celle de la parole (plus ou moins 9000 mots à l'heure)

- ♦ répondre à des questions de compréhension :
 - exprimer l'intention de l'auteur,
 - répondre à ce qui est demandé,
 - retrouver rapidement une information,
 - citer les références du texte.

S'exprimer oralement :

- ♦ choisir un niveau de langue approprié à la situation de communication pour :
 - demander des explications,
 - répondre à ce qui est demandé,
 - répéter fidèlement une information,
 - donner des explications.

S'exprimer par écrit :

- ♦ écrire (sous la dictée) un texte de niveau de langue courante d'au moins 20 lignes :
 - avec une orthographe correcte,
 - avec une ponctuation cohérente,
 - en coupant correctement les mots,
 - en disposant le texte en paragraphes.

Démontrer une connaissance suffisante de la langue :

- ♦ répondre correctement à un questionnaire d'analyse grammaticale portant sur les notions suivantes:
 - maîtrise de la conjugaison des verbes réguliers et irréguliers (les plus courants) à tous les modes et tous les temps (voix passive, active et formes interrogative et pronominales) ;
 - identifier les mots appartenant à une même famille et à un même champ sémantique.

2.2. Titre(s) pouvant en tenir lieu

CESI ou C2D

CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR délivré soit par l'enseignement général, soit par l'enseignement technique, soit par l'enseignement de promotion sociale, soit par le Jury de la Communauté française.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Français	C.G.	A	96
3.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

4. PROGRAMME

L'étudiant doit être capable de :

COMPRENDRE

- le système phonologique de la langue;
la morpho-syntaxe liée à l'expression;
 - du présent, du passé, de l'avenir,
 - des rapports de circonstances (temps, cause, conséquence, but, condition, opposition, concession, comparaison, manière, addition, restriction),
 - de l'opinion (doute, certitude),
 - de la volonté,
 - des sentiments,
 - du discours direct et indirect,
 - du récit et du discours;
- le schéma de la communication et les fonctions du langage
(y compris les niveaux de langue) dans l'approche des œuvres littéraires ou autres;
- les moyens d'argumenter par l'étude de textes porteurs d'idées¹;
- le vocabulaire utilisé.

S'EXPRIMER ORALEMENT

- demander une explication;
- reformuler;
- expliquer;
- exposer;
- argumenter.

S'EXPRIMER PAR ECRIT

- en se servant des moyens étudiés, exprimer sa pensée, ses intentions, de la façon la plus adéquate et efficace, dans des textes variés et notamment la prise de note, la synthèse et la correspondance,
- en respectant les règles de la lisibilité, la ponctuation, la disposition, la précision et l'adéquation au lexique, et l'adaptation au destinataire.

¹Récit fantastique, historique, social, psychologique, épique, populaire, de science-fiction, article de presse, comédie de mœurs, poème, exposé, dialogue, ...
ESS : Français 1

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

En fin de formation, l'étudiant MAITRISERA LES COMPETENCES suivantes :

Par le recours judicieux à des outils de référence,

- ◆ *répondre à des questions de compréhension sur le contenu de tout type de message de portée générale, non spécialisé;*
- ◆ *situer un document de tout type d'expression orale ou écrite selon le schéma de communication et y repérer les fonctions du langage;*
- ◆ *identifier les procédés d'auteurs pour situer dans le temps, dans l'espace, pour comprendre le point de vue, pour distinguer le réel de la fiction, pour découvrir la structure du raisonnement;*
- ◆ *transmettre un message oral ou écrit en utilisant les techniques d'argumentations appropriées;*
- ◆ *écrire un message de portée générale en respectant les règles de lisibilité, ponctuation, paragraphes, disposition, précision et adéquation au lexique, adaptation au destinataire et tout particulièrement l'orthographe.*

Pour ces activités LE DEGRE DE MAITRISE sera atteint si l'étudiant est capable:

- de situer un texte non vu selon le schéma de communication;
- de utiliser à l'oral une technique d'argumentation appropriée;
- d'écrire un message exprimant de façon efficace des idées personnelles tout en respectant les règles de lisibilité et les règles fondamentales d'orthographe .

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.